



## Les groupes de niveau bientôt annulés par le Conseil d'État ?



Le rapporteur auprès du Conseil d'État s'apprête à rendre un avis décisif pour l'avenir du « Choc des savoirs ». Donnant suite au référé du SNES-FSU devant le Conseil d'État, il se prononcera favorablement ce mercredi pour annuler l'arrêté qui organise les groupes de niveau en français et mathématiques en Sixième et Cinquième. Dans trois semaines, le Conseil d'État établira son jugement définitif, en suivant ou non l'avis du rapporteur. L'avis rendu par le rapporteur est déjà une première victoire.

Pour le SNES-FSU, les élèves ont vocation à grandir et à étudier ensemble. La réforme dite du « Choc des savoirs » imposée par le ministère, contre l'avis de la profession, des organisations syndicales représentatives et des parents d'élèves, va à rebours de cette ambition et vise à séparer les élèves dans des groupes de niveaux selon leurs résultats sur plus d'un tiers de leur emploi du temps. La réforme fait aussi fi de l'École inclusive et génère des injonctions paradoxales quant au traitement des élèves qui en relève, ce qui est inacceptable.

Le SNES-FSU a combattu cette réforme par tous les moyens : dans les instances ministérielles, en informant les personnels et l'opinion publique, notamment les parents d'élèves, en mobilisant par la grève et la manifestation et en organisant la résistance dans leurs établissements en réunion et en Conseil d'administration. Cette mobilisation a permis que les groupes de niveau ne soient appliqués stricto-sensu que dans 26% des collèges, selon la récente enquête du SNES-FSU.

Le SNES-FSU, fort de son expertise, a porté son recours en enquêtant dans des centaines d'établissements appliquant peu ou prou la séparation des élèves, et a documenté auprès du Conseil d'État de nombreux témoignages et preuves de la désorganisation profonde des collèges impliqués partiellement ou totalement dans la réforme.

L'avis du rapporteur du Conseil d'État confirme la fragilité juridique et donc politique du Choc des savoirs. S'entêter dans la poursuite de cette politique, à travers un Acte 2 du « Choc des savoirs » qui s'inscrit dans la lignée de cet Acte 1 serait irresponsable. Le SNES-FSU maintient sa demande d'abrogation de toutes les mesures de cette réforme. Il appelle la profession à s'emparer de cet avis sans attendre. Dans les établissements, il convient d'exiger dès maintenant des améliorations immédiates là où ce sera possible : pérennisation de regroupements de niveaux hétérogènes, retour à l'enseignement en classe entière avec plus de professeur.es que de classes par exemple avec révision des emplois du temps.

L'avis du Conseil d'État, s'il confirme la position du rapporteur, marquera une étape importante pour toute la profession dans la lutte pour un collège de la réussite de toute la jeunesse, sans tri des élèves.

A Paris, le 20/11/2024